



Municipalité Mont-Saint-Pierre

INFO MONT-SAINT-PIERRE

Votre bulletin d'informations municipales

Janvier 2025

Budget pour l'exercice financier 2025

En vertu de l'article 954.1 du code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;
Budget de l'année financière 2025 et d'imposition de la taxe foncière, de la compensation pour le service d'enlèvements des ordures, pour celui d'aqueduc et d'égouts ainsi que du taux d'intérêt de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

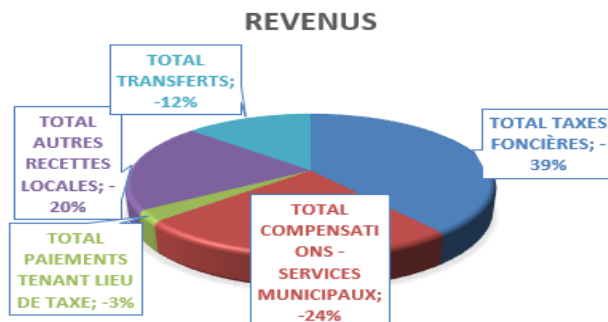
Le taux de la taxe foncière générale passe de 1.40\$/100\$ en 2024 à 1.00\$/100\$ en 2025, soit une baisse de 0.40\$/100\$. Cela est dû au nouveau rôle triennal 2025-2026-2027 dont la valeur des immeubles imposables (valeur utilisée pour calculer la taxe foncière) a augmenté en moyenne de 69.69%. Pour les frais de service, seul le montant de pour la matière résiduelle augmente de 340\$ en 2024 à 382\$. Le tout selon le règlement 244-2024 taxation municipale.

Au niveau des dépenses, une augmentation entre 4 et 10 % affecte la majorité des postes budgétaires.

Fait à noter selon le nouveau recensement nous sommes maintenant 202 citoyens donc nos quotes-parts ont donc augmenté afin de biens être représenté. En 2024, nous comptons 170 citoyens.

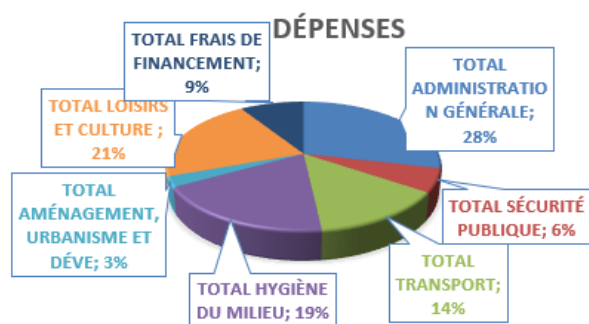
Revenus

TOTAL TAXES FONCIÈRES	(295 840.00) \$
TOTAL COMPENSATIONS - SERVICES MUNICIPAUX	(181 896.00) \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	(19 260.00) \$
TOTAL AUTRES RECETTES LOCALES	(153 706.00) \$
TOTAL TRANSFERTS	(101 354.00) \$
	(752 056.00) \$



Dépenses

TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	214 977.00 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	44 437.00 \$
TOTAL TRANSPORT	103 406.00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	139 929.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	19 643.00 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	161 864.00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	67 800.00 \$
	752 056.00 \$



Lorsque le total des taxes et des compensations de l'année en cours d'un compte est inférieur à 300,00 \$, ce compte est payable en un (1) seul versement.

Lorsque le total des taxes et des compensations de l'année en cours d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, ce compte est payable en quatre (4) versements

L'échéance pour le premier ou l'unique versement est fixé au 25 mars 2025.

L'échéance pour le deuxième versement est fixée au 20 mai 2025.

L'échéance pour le troisième versement est fixée au 22 juillet 2025.

L'échéance pour le quatrième versement est fixée au 23 septembre 2025.

Calendrier des séances du conseil en 2025

Le conseil municipal a adopté son calendrier des séances ordinaires prévues en 2025 qui auront lieu à 19 h 30 à la salle Alfonse-Cloutier située au 102 Prudent-Cloutier à Mont-Saint-Pierre.

8 janvier	2 juillet
5 février	6 août
5 mars	3 septembre
2 avril	1 octobre
7 mai	12 novembre
4 juin	3 décembre

En cette période hivernale, voici un rappel afin de vous offrir des rues sécuritaires et disponibles pour toutes urgences 24/24.

Nous vous demandons de ne pas entraver les rues en déposant de la neige, eau sale, pelouse, glace, ou toute autre matière ou tout autre matériau dans les rues, routes, chemins, boulevards, trottoirs et places publiques de la municipalité. Le contrevenant est passible d'amende telle que le stipule le règlement 192-2015 :

Première infraction :	Personne physique :	100\$ - 500\$
	Personne morale :	200\$ - 1000\$
Récidive :	Personne physique :	200\$ - 1000\$
	Personne morale :	400\$ - 2000\$

Cette réglementation est appliquée par la Sureté du Québec.

Aussi, l'accotement des rues doit demeurer disponible pour un entretien maximal des rues, pour valider celle-ci vous réferez aux poteaux de Telus ou d'Hydro-Québec qui sont situés sur votre ligne de propriété. De ce fait, il ne faut pas que votre véhicule ou autres objets soit placé en bordure de la rue (près de l'asphalte) ceci peut provoquer des accumulations sur la chaussée, entrave la circulation et même des accidents.

Vous voulez éviter les amendes et les accidents, agissez en bon citoyen.

Soyez avisé que nous disposons dorénavant d'une caméra vidéo et audio dans le camion de déneigement lorsqu'il est en fonction

Votre conseil municipal

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, les heures d'ouverture sont variables, il est toujours préférable de prendre un rendez-vous ;
418-797-2898 ou direction@mont-saint-pierre.com

